



Code de conduite des usagers

Ce code de conduite a pour but de permettre à tous les usagers de la Bibliothèque Françoise-Bédard de profiter d'un accès équitable aux services et aux ressources dans un environnement sécuritaire, calme et agréable.

- Les usagers doivent parler à voix basse.
- La sonnerie des téléphones cellulaires doit être éteinte.
- Lorsqu'ils écoutent de la musique avec leur téléphone, les usagers doivent garder le volume bas pour ne pas déranger les autres usagers.
- Les comportements agressifs ou irrespectueux sont interdits, tout comme l'utilisation d'un langage grossier.
- Il est interdit de courir, de bousculer autrui et de chahuter.
- Les animaux sont interdits dans la bibliothèque, à l'exception des animaux d'assistance pour personnes handicapées et les animaux faisant partie du programme d'animation de la bibliothèque.
- Les enfants demeurent sous la responsabilité et la surveillance de l'adulte qui les accompagne. Les enfants de 7 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte.
- Le port d'une tenue décente et propre est obligatoire. Il est interdit de se présenter à la bibliothèque sans chandail, sans chaussures ou vêtu d'un maillot de bain.
- Une hygiène corporelle convenable est de mise.
- Les gestes et comportements obscènes ou inappropriés sont interdits.
- La consommation de collations froides et de boissons non alcoolisées est permise à la condition que celle-ci soit faite de manière à ne pas incommoder les autres usagers et à ne pas salir ou endommager le matériel.
- Il est interdit d'être sous l'influence de l'alcool ou de drogues, d'en consommer ou d'en faire le trafic dans l'édifice.
- Quiconque endommage les documents, le matériel, les locaux ou les équipements de la bibliothèque devra assumer le coût de remplacement ou de réparation.
- Un usager doit permettre au personnel de la bibliothèque de vérifier le contenu de son sac ou de son porte-document.
- Il est interdit d'utiliser de l'équipement sportif (planche à roulettes, patins à roues alignées, balle, ballon, etc.) à l'intérieur de la bibliothèque.
- Il est interdit de procéder sans autorisation à toute forme de sollicitation, d'activité commerciale, de pétition, d'affichage, etc.
- En situation d'urgence, les usagers doivent suivre les instructions du personnel de la bibliothèque.
- Les usagers doivent se conformer aux modalités d'utilisation des postes informatiques (voir la Politique d'utilisation d'Internet et des postes informatiques).

Les usagers qui enfreignent le code de conduite peuvent se voir retirer leur droit de fréquenter la bibliothèque ou d'utiliser certains de ses services. La durée d'une suspension du droit de fréquentation est déterminée en fonction de la gravité des faits et de leur caractère répétitif.